

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Madame JOBBE-DUVAL et Monsieur POSTIAUX absents.

Avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------|---|---------------------|
| • Monsieur BOUKHECHAM | à | Monsieur AYME |
| • Madame DEFRANCE | à | Monsieur COUSTABEAU |
| • Monsieur URAS | à | Madame JEAN |
| • Madame VIRETTI | à | Madame BOURGUE |
| • Monsieur MANDINE | à | Monsieur GAILLARD |
| • Madame REY-MARTINEZ | à | Madame MICHELOTTI |
| • Madame FANTAUZZO | à | Monsieur JEAN |
| • Monsieur ROUSSIER | à | Monsieur SERRUS |
| • Madame RICARD | à | Madame GROSSO |

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Juin 2017.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité

Puis il est fait lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

ORDRE DU JOUR

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

1. Subvention exceptionnelle à l'association l'Age d'Or exercice 2017

Rapporteur : Monsieur GAILLARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 4 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON), attribue à l'association « L'Age d'Or » une subvention exceptionnelle de 350 € pour l'exercice 2017. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2017. Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

VIE SOCIALE (action sociale, Affaires Scolaires et Petite Enfance)

2. Modification du règlement intérieur « garderie, cantine et mercredi

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (23) et 4 contre (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON), approuve le règlement intérieur « garderie, cantine et mercredi », tel qu'il est annexé. Dit que celui-ci sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

VIE QUOTIDIENNE (Sécurité, Circulation, Eau, Assainissement, Eclairage, Déchets, Transports)

3. Approbation d'une convention de financement de travaux reliquat article 8 – programme 2017 entre le syndicat mixte d'énergie du département des Bouches du Rhône et la commune de LA ROQUE D'ANTHERON – travaux Boulevard de la Paix

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de financement de travaux reliquat article 8 – programme 2017 ayant pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à une opération d'esthétique : MISE EN TECHNIQUE DISCRETE ET/OU EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUES D'ENERGIE ELECTRIQUE. Dit que cette opération retenue dans le cadre du programme 2017 – intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (article 8 du cahier des charges de concession), est située : Boulevard de la Paix (HTA issue du poste « Baume »). Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier. Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la Commune, article 2315.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la CPA)

Finances

- Marchés publics

4. Autorisation de signature des avenants relatifs au marché public de travaux de voirie et réseaux divers pour l'aménagement du Boulevard de la Paix et l'Avenue de la Libération

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des modifications relatives aux marchés concernant les travaux de voirie et réseaux divers pour l'aménagement du boulevard de la Paix et l'avenue de la Libération. Dit que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants. Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

- Urbanisme

5. Signature d'une convention avec le CAUE des Bouches du Rhône pour l'élaboration d'une étude urbaine du Quartier des Aires Nord

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver la convention passée avec le CAUE 13 portant sur la réalisation d'une étude urbaine du Quartier des Aires Nord. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. Désaffectation et déclassement de la parcelle AK 194 située 4 rue de la Résistance

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, constate la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée AK 194, située 4 Rue de la Résistance. Approuve le déclassement de la parcelle AK 194 du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal.

7. Vente de la parcelle cadastrée AN 52 située rue Antoine de Saint Exupéry à Monsieur RIBOT Jean

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AN 52, d'une superficie totale de 3 m² au profit de Monsieur RIBOT Jean au prix de 450 € HT étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les frais d'actes notariés qui seront à la charge de l'acquéreur. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- **Ressources humaines**

8. Mise à jour du tableau des effectifs : création et suppression de postes

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 4 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON) décide de la :

- Création de postes :
 - 2 postes d'Agent de Maîtrise territorial à temps complet
- Suppression de postes :
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Création d'un poste d'Edificateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 1^{ère} classe
- Suppression de deux postes d'Attachés Territoriaux

Dit que la dépense est prévue au Chapitre 012 – Charge de personnel du budget Commune.

- **Affaires générales**

9. Délibération de principe autorisant la signature de convention de mise à disposition de personnel, de locaux, et de biens matériels

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, dit que toutes demandes de mise à disposition de bâtiments communaux, de biens matériels, de moyens et de personnel faites par des associations, des institutionnels ou des particuliers seront confirmées par la signature d'une convention entre les parties. Autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 28 Juillet 2017

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

